



Paris, le 13 octobre 2009,

## **COMMUNIQUÉ**

### **Nationalité de MM. Ounoussou Guissé et Amara Guissé**

L'attention d'Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, a été appelée sur la situation au regard de la nationalité de MM. Ounoussou Guissé et Amara Guissé, qui ont choisi le fondement de la nationalité par descendance pour se voir reconnaître la nationalité française. Ce choix se heurte à l'absence de nationalité française de leur père, qui n'a pas fixé son domicile en France ce qui a empêché de lui reconnaître la nationalité de plein droit, et dont la situation matrimoniale a empêché d'enregistrer la déclaration de nationalité. Cette procédure est actuellement portée devant les juridictions.

S'ils souhaitent obtenir la nationalité française, d'autres voies sont envisageables :

- S'ils ont la possession d'état de français depuis plus de 10 ans, ils peuvent faire une déclaration sur le fondement de l'article 21-13 du Code civil. Cette procédure a été suivie par leur frère M. Mamadou Guissé en 1998, qui, depuis cette date, a la nationalité française.
- Compte tenu des services accomplis dans l'armée française, ils peuvent aussi s'ils le souhaitent demander leur naturalisation auprès de la Préfecture de leur département, sur le fondement de l'article 21-19 4° du Code civil, sans exigence d'avoir leur résidence habituelle depuis 5 ans en France, mais en satisfaisant les exigences légales concernant l'âge, la moralité et l'absence de certaines condamnations pénales, et l'assimilation à la communauté française notamment par la connaissance de la langue.
- S'ils peuvent attester de services exceptionnels rendus à la France, ils peuvent enfin solliciter une naturalisation pour services exceptionnels au titre de l'article 21-19 6° du Code civil, sur la base d'un rapport du ministre chargé de la défense et d'un examen par le Conseil d'Etat.

**Si MM. Ounoussou Guissé et Amara Guissé souhaitent s'engager dans une telle procédure, Eric BESSON a demandé à ses services de procéder à un examen attentif et bienveillant de leur demande de naturalisation.**

#### **Contacts presse :**

Conseillère en charge de la communication : Valentine MARY – 01 77 72 61 13 / 06 32 87 93 55

Attaché de presse : Thomas PERNETTE – 01 77 72 62 22